

Certification : modalités

Enseignant du 1^{er} et 2nd degré

Titulaire ou contractuel avec un contrat à durée indéterminé
Exerçant sur un poste relevant de l'ASH

Présentation des 3 épreuves
ou de l'épreuve ou des épreuves échouée(s)
lors de session précédente

Enseignant du 1^{er} et du 2nd degré

Justifiant de 5 ans d'exercice en tant qu'enseignant
dont 3 dans le domaine de l'enseignement adapté
ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap

VAEP: validation des acquis de l'expérience professionnelle

Certification : organisation de l'examen

1

Séance pédagogique
→ 1,5 h

- 45 minutes Séance dans le cadre d'exercice
- 45 minutes Entretien

Pause 15 min

2

Dossier de pratique professionnelle → 1 h

- 15 minutes Présentation du dossier
- 45 minutes Entretien

3

Entretien «personne-ressource» → 0,5 h

- 10 minutes Témoignage
- 20 minutes Entretien

Certification : cadre et attendus

Un document unique pour la région académique, qui définit pour chaque épreuve :

- ◆ Attendus réglementaires
- ◆ Critères d'évaluation
- ◆ Conseils
- ◆ Référence aux textes et au référentiel de compétences d'un enseignant spécialisé



Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'Éducation inclusive

CAPPEI

Formation professionnelle spécialisée
Certification

CAPPEI

Mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

CAPPEI

Décret du 10 février 2017 modifié
Arrêtés du 10 février 2017 modifiés
Circulaire MENE2101543C du 12 février 2021

Objectif

Veiller aux parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou de maladie

Formations

- Formation professionnelle spécialisée conduisant aux épreuves du certificat
- Actions spécifiques : candidats libres, épreuve 1, VAEP
- Modules d'approfondissement ou de perfectionnement en formation continue pour répondre à un changement de contexte d'exercice ou besoin de perfectionnement
- Modules d'initiative nationale

Certification

- A l'issue de la formation professionnelle spécialisée
- Par validation des acquis de l'expérience professionnelle
- En candidat libre

Tout enseignant titulaire du Capa-SH ou du
2 CA-SH est titulaire du Cappei

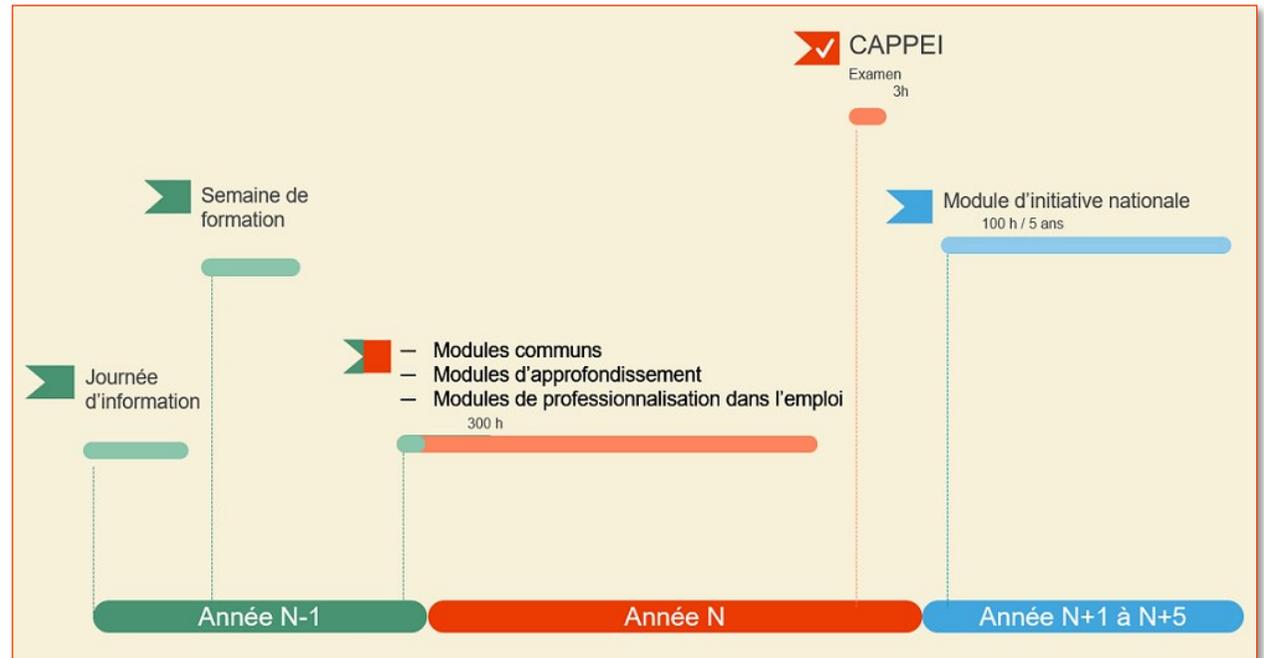


La formation professionnelle spécialisée

Une formation ouverte aux professeurs des 1^{er} et 2nd degrés adossée à un contexte d'enseignement spécialisé

Une formation modulaire

Un accompagnement coordonné dès l'année N-1



Des fiches repères pour accompagner la formation :



• Elaborer le dossier professionnel



• Se constituer personne-ressource

• Mission du tuteur d'un professeur en formation

• Mission du tuteur d'un professeur en VAEP



www.ash.ac-aix-marseille.fr



Vous y trouverez un vademecum pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, les textes officiels en vigueur, les actions en partenariat...

Mais aussi des informations sur les parcours des élèves, les formations existantes, les répercussions des troubles sur les apprentissages.